

Les fonctionnaires du tribunal judiciaire de Marseille alertent aujourd'hui sur l'état d'extrême fragilité proche du point de rupture dans lequel ils se trouvent.

Malgré les précédents appels à l'aide dont le dernier en date 12 décembre 2019, aucun renfort ni moyens matériels et financiers pérennes n'ont été apportés à la juridiction. Pire, leur situation s'est considérablement dégradée depuis janvier 2020 avec les réformes réorganisationnelles et procédurales sans les moyens nécessaires.

Les fonctionnaires sont désormais épuisés et à bout, incapables d'assurer un service public de qualité, ni même un service public simplement « satisfaisant ». Quand la Chancellerie instaure des conditions de travail dégradées, c'est la justice elle-même qui est dégradée, ce sont les droits du justiciable auxquels il est porté atteinte.

Chaque jour, ce sont 70 fonctionnaires qui manquent au tribunal pour fonctionner. Pour pallier le sous-effectif, depuis plus d'un an les greffes ont dû effectuer 2.500 heures supplémentaires, soit 41% de plus qu'en 2018. Les astreintes, c'est-à-dire le travail le week-end et les jours fériés, ont également augmentées de 19% en un an et ont représenté 7.589h en 2019. Pire, certains fonctionnaires ont travaillé gratuitement sans être rémunérés pour tenter de maintenir à flot la juridiction et ce sont 2.200 heures qui ont été effectuées bénévolement sur cette période. Au total, les fonctionnaires ont effectué 12.289 heures en plus de leur journée quotidienne de travail. 12.289 heures passées loin de leur famille le soir, le week-end et les jours fériés. Et des heures supplémentaires toujours pas payées pour certains depuis 5 mois, et des audiences qui se terminent à 6 heures du matin, et des fonctionnaires qui s'épuisent au point de tomber malade dont certains en burn-out... Le taux d'absentéisme atteint désormais 12,42 % et le reste encore plus l'effectif présent. C'est un cercle vicieux sans fin qui désormais met en danger directement la santé des personnels. Noyés, et épuisés, les personnels de greffe ne peuvent plus faire face à la charge de travail : 17.000 procédures pénales (plaintes,...) sont en attente d'enregistrement, 4.000 condamnations pénales ne sont toujours pas exécutées. La Commission d'indemnisation des victimes d'infractions a un stock de 2.600 affaires en attente de décision.

Les réformes réorganisationnelles et procédurales mises en place sans les moyens nécessaires ont fini de couler la juridiction en complexifiant et ralentissant énormément le travail du greffe. La grève des avocats (avec les actions de masse dont les 300 demandes de mise en liberté déposées en une semaine et les 9.000 renvois d'affaires (civiles et pénales)), n'a été qu'une énième déferlante dans cette tempête dans laquelle le bateau Tribunal prenait déjà l'eau de toute part.

Coulés, les fonctionnaires du tribunal judiciaire de Marseille ne sont plus aujourd'hui en capacité d'agir et de maîtriser leur charge de travail. Ils ne font que subir les urgences diverses et variées qui s'empilent et se chassent les unes des autres. Ils travaillent dans la frustration de ne pas rendre un service public pour lequel ils se sont engagés. Pire, ils travaillent dans l'angoisse permanente de laisser passer une urgence et que cela entraîne des conséquences graves pour les droits des justiciables et la sécurité des personnes.

Les conditions actuelles de travail, le découragement, les tensions ressenties, l'épuisement moral et physique et une grande lassitude font qu'ils lancent aujourd'hui ce SOS à Madame la garde des Sceaux. Ils ont tenu au-delà de leurs forces, aujourd'hui ils n'en peuvent plus.

PERSONNELS DE GREFFE A BOUT = SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE EN DANGER

